

## Tarir le flot : principaux messages

Le rapport [Tarir le flot : Mettre fin à la pollution plastique et créer une économie circulaire à l'échelle mondiale](#) est axé sur les solutions, et présente des propositions concrètes en matière de pratiques, de transformations du marché et de politiques. Sa publication intervient en amont de la [deuxième phase des négociations](#) relatives à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant qui aura pour objectif de mettre fin à la pollution plastique. Ce document a vocation à améliorer la compréhension de l'ampleur et de la nature du changement nécessaire au sein de l'économie des plastiques pour atteindre cet objectif.

**Ce rapport fournit une « boussole » aux gouvernements et un plan d'action aux entreprises afin de les aider à mettre fin à la pollution plastique à l'horizon 2040 en abordant les éléments suivants :**

- Réduire la pollution plastique de 80 %.
- Réduire de moitié la production de plastiques à usage unique.
- Les économies nettes et les externalités évitées pourraient atteindre 4 500 milliards de dollars des États-Unis à l'horizon 2040.
- Créer 700 000 emplois, principalement dans les pays à faible revenu.
- Le « rapport-boussole » est uniquement fondé sur des technologies et solutions qui existent déjà, mais qui nécessitent une action simultanée immédiate à l'échelle internationale. Un report de cinq ans de l'exécution des changements nécessaires entraînera une hausse des coûts et le rejet de 80 millions de tonnes de pollution plastique supplémentaires d'ici à 2040.
- Il est essentiel d'adopter une approche intégrée en ce qui concerne les instruments réglementaires et les politiques ciblant les actions relatives au cycle de vie des plastiques, car ils se renforceront mutuellement pour réaliser l'objectif de transformation de l'économie supposant de :
  - Réduire l'ampleur du problème en cessant d'utiliser des plastiques inutiles et problématiques ;
  - Concrétiser trois changements au sein du marché, axés sur la réutilisation, le recyclage, et la réorientation et la diversification ;
  - Gérer le plastique existant qui ne peut être éliminé, réutilisé, recyclé ou remplacé.
- Pour chaque domaine de changement nécessaire (réutilisation ; recyclage ; réorientation et diversification), le rapport tient compte des implications probables pour les producteurs de polymères et de produits chimiques, les transformateurs de matières plastiques, les marques et fabricants, les commerces de détail, les

gouvernements, les consommateurs, les ramasseurs de déchets, les sociétés de gestion de déchets et les entreprises de recyclage.

### **Réutilisation :**

- L'élimination des plastiques problématiques et inutiles, au même titre que la réutilisation et les nouvelles options de livraison, est efficace parce qu'elles réduisent la quantité de déchets à la source.
- Les options de réutilisation incluent notamment des bouteilles réutilisables, des sacs réutilisables, des distributeurs d'aliments en vrac présents dans les grands magasins ou commerces de détail, des systèmes de consignation, des systèmes de reprise d'emballages, le nettoyage et la réparation, des contenants et sacs alimentaires, des services par abonnement limitant les emballages et des capsules concentrées.
- Stimuler le marché des produits réutilisables et rechargeables au lieu d'une économie du jetable nécessite de faire en sorte que le marché des produits réutilisables soit plus intéressant sur le plan économique que celui des produits en plastique à usage unique.
- Cette transformation du marché est celle qui a le plus fort potentiel, car elle peut réduire de 30 % la pollution plastique à l'horizon 2040.
- Les systèmes de réutilisation et les nouveaux modèles de livraison sont extrêmement économiques et, selon des estimations, généreraient une économie nette de 1 289 dollars des États-Unis par tonne de plastique pour les systèmes de réutilisation et de 516 dollars des États-Unis par tonne de plastique pour les nouveaux modèles de livraison.
- Des solutions permettant de réutiliser des plastiques à courte durée de vie sont déjà disponibles en ce qui concerne la technologie, bien qu'un investissement soit nécessaire pour accompagner la transition vers une économie qui conserve les produits à leur valeur maximale.
- Les objectifs intégrés à la législation (voir par exemple la loi anti-déchets de 2021 de la France), les points de collecte, les mesures incitatives concernant le retour de produits, la logistique inverse (y compris le nettoyage et l'assainissement), l'étiquetage et les communications peuvent rassurer le marché en ce qui concerne les investissements en faveur de produits réutilisables et de nouveaux modèles de livraison.
- Des politiques similaires doivent être adoptées dans différents pays afin de permettre une économie d'échelle, facilitant le passage des entreprises d'une économie du jetable à une économie circulaire.

### **Recyclage :**

- Faire en sorte que le recyclage devienne une activité plus stable et rentable pourrait réduire la pollution plastique de 20 % supplémentaire par l'entremise de l'augmentation de la part des plastiques économiquement recyclables, la faisant passer de 21 % aujourd'hui à 50 % d'ici 2040.
- Des règles de conception pourraient contribuer à supprimer tous les colorants, pigments et additifs qui entravent l'économie du recyclage, uniformiser les types

de plastique et leurs formats, éliminer par la conception ou bannir les polymères difficiles à recycler et problématiques, accroître le contenu recyclé après consommation de tous les nouveaux produits, éliminer les produits chimiques dangereux, et standardiser et améliorer l'étiquetage afin d'optimiser le tri des déchets.

- La suppression des subventions aux combustibles fossiles, actuellement utilisées pour produire des plastiques vierges revenant moins chers que des matériaux recyclés, établirait des conditions plus équitables qui profiteraient au secteur du recyclage.
- Fixer des critères relatifs au contenu recyclé minimum dans le cadre de la passation des marchés publics ou des contrats d'achat d'une production à long terme permettrait de garantir une demande pour des polymères recyclés.
- Des systèmes améliorés de collecte de déchets sont nécessaires pour faciliter la transformation du marché en faveur du développement du recyclage.
- Le recyclage mécanique est préférable sur le plan des coûts et des émissions. Néanmoins, le recyclage chimique serait nécessaire concernant environ 5 % de l'ensemble des plastiques présents dans les produits à courte durée de vie d'ici 2040, qui ne peuvent pas être recyclés mécaniquement.
- Le Mexique fournit l'exemple d'un pays possédant un environnement favorable qui a réussi à stimuler l'investissement en faveur du recyclage, entraînant une hausse du taux de recyclage, passé de 8,8 % en 2002 à 56 % en 2018.

#### **Réorientation et diversification :**

- Il est nécessaire de remplacer, en faisant preuve de prudence, les produits tels que les films plastiques, les sachets et les articles utilisés dans la vente à emporter par des produits composés d'autres matériaux (papier, matériaux compostables, plastique recyclé...), ce qui constitue une occasion propice à l'innovation et au développement économique qui pourrait entraîner une diminution de 17 % de la pollution plastique.
- Le déploiement de solutions de remplacement des plastiques doit toujours être fondé sur des études d'évaluation de leur cycle de vie permettant de contrôler que ces solutions sont supérieures aux plastiques qu'elles remplacent.

#### **S'attaquer à la pollution plastique existante :**

- Bien qu'une transformation du marché promouvant simultanément la réutilisation, le recyclage et la réorientation ferait diminuer de 80 % la pollution plastique, il sera tout de même nécessaire de gérer 100 millions de tonnes de plastiques provenant de produits à courte durée de vie chaque année d'ici à 2040 : c'est quasiment le poids de cinq millions de conteneurs qui, mis bout à bout, s'étendraient sur 30 000 km, soit l'équivalent d'un aller-retour New York-Sidney.
- Les **microplastiques**, provenant principalement de pneus, de granulés, de textiles et de produits de soins personnels, peuvent être éliminés en réduisant la consommation des véhicules, en modernisant la conception des pneus et en changeant les comportements, en améliorant la conception et la production des

vêtements, en intégrant des filtres aux machines à laver, en améliorant la production et les chaînes de valeur des pastilles de plastique et en facilitant leur transport sûr, ainsi qu'en bannissant l'utilisation des microplastiques ajoutés volontairement aux produits de soins personnels.

- Les « **engins fantômes** » ou engins abandonnés, perdus ou jetés, tels que des filets de pêche, des lignes de pêche, des cordes ou encore des bateaux abandonnés, pourraient être à l'origine d'au moins 1 % de l'ensemble de la pollution plastique. Les solutions nécessitent une action coordonnée pour mettre fin à la pollution en s'attaquant à sa source tout en améliorant la gestion des déchets et leur ramassage dans l'environnement.
- Les **solutions d'élimination des déchets** sont une meilleure option que l'incinération à l'air libre : l'élimination d'une tonne de déchets plastiques dans une usine d'incinération émet environ 20 % de gaz à effet de serre de moins que son incinération à l'air libre.
- La mise en décharge aménagée constitue la méthode d'élimination des déchets la plus économique. Toutefois, les microplastiques peuvent se répandre dans l'environnement, même dans des décharges hautement contrôlées.
- Les coûts occasionnés lors de la production des plastiques sont perdus pour l'économie lorsqu'ils sont mis en décharge. Ces déchets occupent également beaucoup d'espace, souvent à proximité de centres urbains.
- Alors que l'élimination des déchets dans le pays où ils ont été produits est préférable, l'exportation entre pays voisins de déchets plastiques qui ne sont ni mélangés ni contaminés n'est pas déconseillée tant que le consentement préalable en connaissance de cause est garanti.
- Les gouvernements doivent envisager d'assumer la responsabilité de la gestion des déchets.

### **Emplois :**

- À l'horizon 2040, une transition vers une économie circulaire des plastiques créerait 700 000 emplois supplémentaires par rapport au maintien des conditions actuelles.
- Les populations pauvres des pays à faible revenu seraient les principales bénéficiaires des nouveaux emplois directement liés aux plastiques à courte durée de vie : la collecte, le tri, le recyclage, la logistique inverse, le nettoyage des produits réutilisables et la réutilisation sont des activités à plus forte intensité de main-d'œuvre que la production mécanisée de nouveau plastique.
- Dans une « transition juste » vers une économie plus verte et inclusive, la main-d'œuvre hautement qualifiée dans les domaines de la production de plastique vierge et de la transformation des produits en plastique devrait pouvoir trouver d'autres emplois dans la nouvelle économie circulaire ou dans d'autres secteurs.

### **Financement :**

- Au niveau global, le changement systémique nécessaire entraînerait une économie de 1 270 milliards de dollars des États-Unis, compte tenu des coûts

d'investissement, de fonctionnement et de gestion ainsi que des recettes liées au recyclage. En outre, 3250 milliards de dollars des États-Unis supplémentaires seraient économisés grâce aux externalités évitées.

- L'investissement et le financement des coûts de fonctionnement qu'exige le changement systémique sont inférieurs à l'investissement et au financement nécessaires en cas de maintien des conditions actuelles, mais ils présentent des difficultés, tels que le niveau élevé du capital initial requis. Des interventions seront nécessaires, par exemple pour veiller à ce que la transition soit économiquement et financièrement viable pour tous les acteurs concernés.
- Une grande partie de l'investissement nécessaire peut être mobilisée en réorientant les investissements prévus en faveur de nouvelles installations de production de plastique (qui ne seront plus nécessaires compte tenu de la diminution des besoins en plastique) vers les infrastructures nécessaires à la circularité.
- Les coûts les plus élevés de l'économie du jetable et de l'économie circulaire concernent le fonctionnement. Une fois que la réglementation assurera que les plastiques sont conçus dans une optique de circularité, des systèmes adéquats de responsabilité élargie des producteurs peuvent couvrir l'intégralité des coûts consistant à garantir la circularité du système. Au sein de l'Union européenne, le financement de la collecte, du recyclage et de l'élimination responsable en fin de vie des emballages, des déchets provenant d'équipements électriques et électroniques, et des batteries incombe aux producteurs, réduisant le coût de gestion des déchets de plus de 50 % (en France) et résultant sur des taux de recyclage des emballages dépassant 80 % (en Belgique).
- Les mesures telles que l'établissement d'une taxe sur la production de plastique vierge pourraient conduire à la transformation du marché et favoriser la réussite des trois changements nécessaires.
- L'utilisation de crédits plastiques est une solution systémique fondée sur le marché, s'inspirant du modèle des crédits d'émission de carbone. Toutefois, ce système n'a pas d'acceptation commune à l'échelle mondiale et ne suppose aucune mesure protégeant les droits environnementaux et sociaux, en particulier dans le secteur informel de la collecte de déchets.
- À la [première session du Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique](#), le Ghana a souligné le besoin de créer un fonds auquel les leaders de l'industrie des plastiques contribueraient de façon à allouer des ressources au ramassage des plastiques déjà dans l'environnement, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

### **Recommandations en vue d'une action à l'échelle internationale pour mettre fin à la pollution plastique**

À partir des éléments ci-dessous, les gouvernements peuvent envisager des mesures lors de l'élaboration d'instruments réglementaires afin de combattre la pollution plastique et d'établir un programme d'action correspondant :

- Diminuer l'ampleur du problème en fixant des critères concernant les produits en plastique et les produits chimiques qui y sont associés qui peuvent être interdits.
- Établir une base internationale de connaissances.
- Promouvoir la réutilisation en prenant en considération des objectifs et principes relatifs à la transformation du marché et des obligations à l'échelle internationale, notamment des règles sur les normes minimales de fonctionnement des systèmes de responsabilité élargie des producteurs et des normes de conception axée sur la réutilisation.
- Promouvoir le recyclage par l'entremise de normes de conception et de sécurité exigeant que tous les produits en plastique soient réutilisables et recyclables, de l'étiquetage, d'objectifs minimums en matière de recyclage, de règles concernant la conformité au sein du secteur informel du traitement des déchets, et de normes minimales concernant les produits chimiques en usage et les systèmes de consignation.
- Réorienter et diversifier le marché en repérant les plastiques qui doivent être remplacés et des solutions de remplacement acceptables, ainsi qu'en établissant des normes relatives aux plastiques compostables ou biodégradables.
- Gérer le plastique existant à l'aide de normes communes permettant son élimination en toute sécurité.
- Veiller à la participation, l'information et l'accès à la justice de la société civile, des universités, des organisations de consommateurs, de l'industrie, du secteur privé et des individus.
- Étudier la question du changement des comportements et des décisions individuelles, notamment en tenant compte de considérations sur le genre et l'âge, tel que le [promeut](#) le Gouvernement de l'Inde.